

Barreau de Montréal
États financiers
au 31 mars 2020

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution des soldes de fonds	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8 - 9
Notes complémentaires	10 - 16
Annexe	17



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs du
Barreau de Montréal

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Barreau de Montréal (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et l'annexe.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 30 avril 2020

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A115879

Barreau de Montréal

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	Fonds		2020	2019
	d'administration	Fonds de réserve	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Cotisations régulières des membres	2 227 786		2 227 786	2 176 149
Produits provenant d'activités (note 4)	300 377		300 377	299 581
Produits nets de placements	14 216	9 355	23 571	21 724
Amendes	51 545		51 545	36 006
Autres	43 166		43 166	38 152
	<u>2 637 090</u>	<u>9 355</u>	<u>2 646 445</u>	<u>2 571 612</u>
Charges				
Services administratifs (annexe)	2 209 093		2 209 093	2 035 050
Subventions et prix annuels	198 633		198 633	197 577
Charges provenant d'activités (note 4)	346 415		346 415	360 065
	<u>2 754 141</u>	<u>-</u>	<u>2 754 141</u>	<u>2 592 692</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(117 051)</u>	<u>9 355</u>	<u>(107 696)</u>	<u>(21 080)</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020			2019		
	Fonds d'administration		Fonds de réserve			
	Non grevé d'affectations	Investi en immobi- lisations	Total	Total	Total	
\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Solde au début (négatif)	(1 288 073)	2 080 862	792 789	718 209	1 510 998	1 556 478
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	55 316	(172 367)	(117 051)	9 355	(107 696)	(21 080)
Avantages sociaux futurs – réévaluations et autres éléments	(96 800)		(96 800)		(96 800)	(24 400)
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles	(6 754)	6 754				
Solde à la fin (négatif)	<u>(1 336 311)</u>	<u>1 915 249</u>	<u>578 938</u>	<u>727 564</u>	<u>1 306 502</u>	<u>1 510 998</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal**Flux de trésorerie**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(107 696)	(21 080)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	170 453	88 052
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 914	4 012
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles		2 152
Variation nette de la juste valeur des placements évalués à la juste valeur	(837)	(4 583)
Régimes de retraite	(9 100)	(13 800)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	78 993	(35 726)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	133 727	19 027
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(581 518)	(207 531)
Cession de placements	657 000	484 000
Immobilisations corporelles	(6 754)	(643 148)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	68 728	(366 679)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de dette à long terme	(40 007)	(38 842)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	162 448	(386 494)
Encaisse au début	127 023	513 517
Encaisse à la fin	289 471	127 023

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal
Situation financière
 au 31 mars 2020

	2020		2019
	Fonds d'adminis- tration	Fonds de réserve	Total
	\$	\$	\$
ACTIF			
Court terme			
Encaisse	289 471		127 023
Comptes clients et autres créances	17 519		24 862
Avances au fonds d'administration, sans intérêt		283 120	
Frais payés d'avance	66 533		113 441
	373 523	283 120	265 326
Long terme			
Placements (note 5)		444 444	519 089
Immobilisations corporelles (note 6)	1 915 249		2 078 948
Immobilisations incorporelles			1 914
	2 288 772	727 564	2 865 277

Barreau de Montréal

Situation financière

au 31 mars 2020

	2020		2019
	Fonds d'adminis- tration	Fonds de réserve	Total
	\$	\$	\$
PASSIF			
Court terme			
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	224 022		210 355
Produits reportés	39 660		28 585
Dû au fonds de réserve, sans intérêt	283 120		
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	1 028 332		40 330
	1 575 134	-	279 270
Long terme			
Passif au titre des prestations définies (note 9)	134 700		47 000
Dette à long terme (note 8)			1 028 009
	1 709 834	-	1 354 279
SOLDES DE FONDS			
Non grevé d'affectations	(1 336 311)		(1 288 073)
Investi en immobilisations	1 915 249		2 080 862
Grevé d'affectations		727 564	718 209
	578 938	727 564	1 510 998
	2 288 772	727 564	2 865 277

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur le Barreau (RLRQ, c.B-1) le 30 mai 1849, est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les principaux objectifs de l'organisme sont la protection des intérêts du public, une saine administration de la justice et l'amélioration des conditions d'exercice de ses membres.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Le 1er avril 2019, l'organisme a appliqué le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ce chapitre remplace le chapitre 4431 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans les chapitres 3061, « Immobilisations corporelles », et 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4433.

L'application du chapitre 3061 par les organismes sans but lucratif nécessite maintenant la prise en compte par ceux-ci des indications sur la décomposition du coût d'une immobilisation corporelle constituée d'importantes composantes distinctes. Le chapitre 4433 présente, quant à lui, de nouvelles normes de dépréciation des immobilisations corporelles.

Conformément aux dispositions transitoires, ce nouveau chapitre, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, a été appliqué prospectivement.

L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration

Le fonds d'administration présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services, à la gestion et aux immobilisations.

Fonds de réserve

Le fonds de réserve présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux activités de placement.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des fonds communs qui sont évalués à la juste valeur et des certificats de placement garanti que l'organisme a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Les produits de cotisations régulières des membres proviennent d'une seule association, soit le Barreau du Québec, et sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la durée des cotisations à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les montants soient déterminés ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les produits provenant d'activités sont constatés à titre de produits lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les montants reçus pour des activités qui auront lieu au cours du prochain exercice sont présentés comme produits reportés au passif de l'état de la situation financière du fonds d'administration.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Bâtiment	20 ans
Équipement informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Améliorations au bâtiment	10 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

L'organisme constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Plus particulièrement, l'organisme comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations découlant des régimes de retraite à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes ajustée en fonction de toute provision pour moins-value. L'organisme détermine les obligations au titre des prestations définies en s'appuyant sur la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'organisme. Le coût total des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, et il est comptabilisé aux résultats sous le poste Services administratifs. Les réévaluations et autres éléments, qui comprennent les gains et pertes actuariels relatifs aux obligations, la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et les produits d'intérêts imputés en réduction du coût financier, le coût des services passés et l'incidence de la provision pour moins-value sont comptabilisés à l'état de l'évolution des soldes de fonds sous un poste distinct. Les réévaluations et autres éléments ne seront pas reclassés à l'état des résultats au cours d'un exercice ultérieur.

4 - ACTIVITÉS

	2020		2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
	\$	\$	\$	\$
Tournoi de tennis	4 350	2 438	4 371	4 021
Rentrée judiciaire	28 396	60 965	21 028	41 525
Salon des avocats	136 691	86 804	134 212	97 784
Activités de formation	78 551	29 988	92 067	57 808
Prestation collective de serment	9 000	11 020	9 000	10 173
Salon Visez droit	43 789	155 200	38 903	148 754
	<u>300 777</u>	<u>346 415</u>	<u>299 581</u>	<u>360 065</u>

5 - PLACEMENTS

	2020	2019
	\$	\$
Certificats de placement garanti, taux d'intérêt variant de 2,13 % à 2,25 % (de 1,76 % à 2,1 % au 31 mars 2019), échéant à différentes dates jusqu'en octobre 2020	378 298	304 460
Fonds communs	66 146	214 629
	<u>444 444</u>	<u>519 089</u>

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
Coût	\$	\$
Bâtiment	1 147 239	86 043
Équipement informatique	47 544	34 677
Mobilier de bureau	65 873	19 952
Améliorations au bâtiment	935 606	140 341
	<u>2 196 262</u>	<u>281 013</u>
		<u>1 915 249</u>
		<u>2 078 948</u>

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	56 212	32 027
Salaires et retenues à la source à payer	143 112	152 751
Cotisations aux régimes de retraite à payer	24 698	25 577
	<u>224 022</u>	<u>210 355</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 5 513 \$ au 31 mars 2020 (15 507 \$ au 31 mars 2019).

8 - DETTE À LONG TERME

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Emprunt hypothécaire, 3,75 %, garanti par l'ensemble des biens mobiliers corporels et incorporels, présents et futurs de l'organisme, remboursable par versements mensuels de 6 643 \$, capital et intérêts, échéant en novembre 2020	1 028 332	1 068 339
Tranche échéant à moins de un an	1 028 332	40 330
	<u>-</u>	<u>1 028 009</u>

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours du prochain exercice s'élèvent à 1 028 332 \$.

9 - RÉGIMES DE RETRAITE

L'organisme a des régimes de retraite à prestations définies (capitalisé et non capitalisé) et un régime de retraite à cotisations définies.

Les informations suivantes résument les données relatives aux régimes de retraite à prestations définies seulement.

Les régimes de retraite à prestations définies garantissent à la plupart des salariés de l'organisme le paiement de prestations de retraite. Ces prestations sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

9 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2018.

La situation de capitalisation des régimes s'établit comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	4 106 000	4 026 800
Juste valeur des actifs des régimes	<u>5 070 800</u>	<u>5 063 000</u>
Situation de capitalisation – excédent	964 800	1 036 200
Provision pour moins-value	<u>(1 099 500)</u>	<u>(1 083 200)</u>
Passif au titre des prestations définies	<u>134 700</u>	<u>47 000</u>

10 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en fonds communs. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les certificats de placement garanti portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des fonds communs, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Barreau de Montréal
Notes complémentaires
au 31 mars 2020

11 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat échéant en juillet 2023, à verser une somme de 50 918 \$ pour le salon des avocats et de l'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent 14 548 \$ en 2021, 2022 et 2023, et à 7 274 \$ en 2024.

Barreau de Montréal**Annexe**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<i>SERVICES ADMINISTRATIFS</i>		
Salaires et charges sociales	1 223 897	1 118 201
Régimes de retraite	101 700	105 000
Allocation de fonction du bâtonnier	80 000	80 000
Allocation de fonction du premier conseiller	25 000	25 000
Allocation pour bâtonnier sortant	15 000	12 500
Assemblée annuelle, frais de réception et activités sociales	35 711	37 509
Taxes et permis	49 140	49 011
Assurances	2 810	2 284
Comités	51 823	58 471
Communications	9 224	16 016
Entretien des immeubles	8 892	7 600
Entretien et réparations	2 274	1 590
Frais de représentation	25 821	21 223
Informatique	50 004	26 363
Location et entretien d'équipement de bureau	17 728	16 131
Charges locatives	53 529	48 085
Fournitures de bureau	17 655	20 735
Portraits et photos	350	806
Services de consultation juridique aux petites créances	25 000	25 000
Services professionnels	103 688	131 140
Télécommunications	10 427	11 813
Frais de crédit – cotisations des membres	37 319	35 722
Amortissement du bâtiment	57 362	28 681
Amortissement de l'équipement informatique	6 355	5 909
Amortissement du mobilier de bureau	13 175	6 682
Amortissement des améliorations au bâtiment	93 561	46 780
Amortissement des logiciels		183
Amortissement du site Web	1 914	3 829
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles		2 152
Intérêts sur la dette à long terme	39 705	40 868
Autres	50 029	49 766
	<u>2 209 093</u>	<u>2 035 050</u>